

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'art. 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08),

vu le vandalisme qui se produit régulièrement *sur la commune de ...*,

vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du *jj mm aaaa*, message qui décrit dans les détails l'installation de vidéosurveillance,

vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de système vidéosurveillance *sur la commune de XY*, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du *jj mm aaaa*,

vu le préavis de la commission sécurité dans sa séance du *jj mm aaaa*,

vu le préavis de la commission des finances du *jj mm aaaa*,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui et Y non

1. D'accepter l'installation de vidéosurveillance *sur le territoire de la commune XY*.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de X F destiné à l'installation de vidéosurveillance *dans la commune XY*.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiement à concurrence de X F afin d'effectuer les installations décrites au point 2.
4. De comptabiliser les dépenses y relatives dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan *de la commune XY* dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de X F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement du patrimoine administratif sous la rubrique N° Z de X à Y.
6. D'approuver le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de vidéosurveillance *sur la commune de XY*.